

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 30 juin 2022 à 19h00 – Salle du conseil-

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – présents : 9 – représentés : 2

Présents : Mesdames Dominique OKROGLIC, Régine BARDIN, Véronique MANUEL, Amélie GOUTAGNY (pouvoir à Frédéric GARINO), Laurence LECUYER-HOYAUX (pouvoir à Jean-Yves CAMACHO), Messieurs Jeffrey ARGENSON, Frédéric GARINO, Lionel NOEL, Jean-Yves CAMACHO, Robert TARQUIN (pouvoir à Dominique OKROGLIC), Marcel GIRAUD-BILLOUD (pouvoir à Véronique MANUEL), Jean-François GARCIN.

Absents et/ou excusés : Messieurs Nicolas ANTIQ, Alain FOX-DIT-GIRARD, Christophe FABRE.

Régine BARDIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : le 23 juin 2022

La séance est déclarée ouverte à 19h00, sous la présidence de Dominique OKROGLIC.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2022
2. Délibération pour certification de la gestion durable des forêts (PEFC)
3. Modification du tarif de la cantine 2022/2023
4. Participation financière de la commune à l'abonnement des familles pour le transport scolaire (collège/lycée) 2022/2023
5. Décision modificative n°2 pour l'achat du tracteur
6. Questions diverses

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le rajout à l'ordre du jour de la délibération concernant la participation financière de la commune à l'abonnement des familles pour le transport scolaire (collège/lycée) 2022/2023 et la décision modificative n°2 au Budget Général.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés l'adoption du rajout des deux délibérations.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2022 :

Madame la Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certification de la gestion durable des forêts (PEFC)

Madame la Maire procède à la lecture de la délibération concernant la certification de la gestion durable des forêts (PEFC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modification tarif cantine

Madame la Maire explique au conseil municipal que le centre Jean Chaix augmente ses prix à partir de septembre 2022. Actuellement, le repas est facturé à la commune de Saint-Pons 7,50 €, en septembre il sera de 8 €.

Il est proposé au conseil municipal la répartition ci-dessous :

Pour les enfants habitants dans la commune

- + 0,30 € pour les familles
- + 0,20 € pour la commune

Pour les enfants n'habitants pas la commune

- + 0,40 € pour les familles
- + 0,10 € pour la commune

Madame la Maire explique qu'il s'agit pour le moment d'une augmentation du prix du repas. Du fait de l'augmentation du prix du carburant, il se pourrait bien que le prix du transport augmente lui aussi en septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Participation financière de la commune à l'abonnement des familles pour le transport scolaire (collège/lycée) 2022/2023

Madame la Maire procède à la lecture de la délibération.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le tarif voté début 2022 à savoir 35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision modificative n°2 – budget général

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Ces ajustements budgétaires ont pour objet : **Achat du tracteur**

Section d'investissement

Dépenses			Recettes	
EGLISE	2313-0107 – Immobilisations corporelles en cours	- 10 800 €		
ACQUISITIONS ENGIN- VEHICULES	21571-0125 – Matériel roulant	+ 10 800 €		
	Total dépenses	0 €	Total recettes	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

Règlement périscolaire

Madame la Maire procède à la lecture du règlement périscolaire.

Des modifications doivent être apportées :

- Concernant le trajet.....ne se fait en car qu'à partir de la Grange Jaubert.
- Concernant la PMI : mettre en gras transmission à l'école et à la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Travaux école

Madame la Maire procède à la lecture des travaux demandés par la directrice de l'école.

Il est retenu les travaux ci-dessous :

- Installation d'une main courante pour les maternelles dans l'escalier
- Système d'arrêt des ballons sous le portail
- Joints du plan de travail de la tisanerie ou changement du plan de travail
- Passage piéton au-dessus du rond point
- Enlever les totems à gauche de la cabane dans l'angle de la cour en herbe (vers le douglas), élaguer le douglas à hauteur d'enfants
- Ajouter une ou deux planches / étagère dans le local technique pour le rangement de la garderie après que ce local soit rangé et les objets triés correctement.

Il est également acté :

- Achat de rideaux ignifuges pour le 1^{er} étage (déjà mis au budget 2022)
- Achat d'un bac à livre sur roulettes pour la maternelle

Il est demandé par madame la maire de prendre contact avec les pompiers pour ce qui concerne l'extincteur à déplacer et le plan de l'école à fixer au mur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Agents promouvables

Madame la Maire explique au conseil municipal que les agents peuvent évoluer soit :

- par changement d'échelon qui se fait automatiquement au bout d'un certain temps
- par changement de grade.

Madame la maire expose au conseil municipal que la mairie de Saint-Pons a reçu de la part du CDG04 la liste des agents promouvables en 2022.

- Christophe SONZA proposé au grade de technicien
- Jean-Pierre MANUEL proposé au grade d'agent de maîtrise
- Valérie GODIN proposé au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe avec examen professionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Gîte de la Pare

Madame la Maire expose au conseil municipal le problème lié au refuge de la Pare. L'eau étant impropre à la consommation, l'ARS a demandé à la commune de Saint-Pons de faire un arrêté de fermeture du refuge.

Permis de Bézier / Vincent

Madame la Maire montre au conseil municipal les plans de la construction. Madame la Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable sur ce permis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance est levée à 21h00.

Mme la Maire,
Dominique OKROGLIC

